



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97
Adresse-E-Mail: Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr Site : www.eyrieux-clair.fr

COMITE SYNDICAL du 10 mars 2021 PROCES-VERBAL DE COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de délégués : 32

En exercice : 32

Présents : 22

Procuration : 1

En l'an deux mille vingt et un et le 10 mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie du Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, à la suite de la convocation dûment adressée aux délégués le 02 mars 2021.

Présents :

CAPCA : Éric SEIGNOBOS, Christian ALIBERT, Anne-Marie ROUDIL, Fabiano CHIARUCCI, Odile BLANC, Anne TERROT DONTENWILL, Catherine MONDON.

CC VAL'EYRIEUX : Monique ROZNOWSKI, Denis SERRE, Gérard CUMIN, Christophe GAUTHIER, Antoine CAVROY, Yves LE BON, Christian BERTHIAUD, Florent DUMAS.

CC MONTAGNE D'ARDECHE : Charles VALETTE, Serge CHARPENAY.

CC RHONE CRUSSOL : Denis DUPIN, Jordan PERDRIOLAT, Clémence MATHIEU, Agnès QUENTIN-NODIN, Hugo MANENT.

Procurations à : Clémence MATHIEU pour Richard COURTEIX.

Absents excusés : Adrien FEOUGIER et sa suppléante Solenn PIERIN, Christiane PIC, Dominique BRESSO, Daniel DORP, Brice JULIEN et son suppléant Marcel JULIEN, Philippe BONNEFOY, Christine BADART et son suppléant Joël BAUD, Richard COURTEIX et son suppléant Rodolphe MEUNIER, Virginie SORBE et son suppléant Maxence MOUNIER.

Présents es qualité : Cyrille REBOULET (Trésorier) René JULIEN (Maire de St Barthélémy Le Meil Danièle CHAMBON et Murielle PECHAIRE (Secrétaires) Albertine SONFACK (future remplaçante de Danièle CHAMBON), Stéphanie DANIEL (Chargée de mission communication rivière), Jean-Sébastien ROS-RUIZ (Technicien rivière). Valérie CHARVILLAT (Chargée mission coordination rivière), Benjamin MALARTRE et Léonie MOUNIER (technicien SPANC).

Ordre du jour :

1. **Débat d'orientations budgétaires 2021 – Budget général et Budget SPANC**
2. **Elargissement des commissions de travail aux délégués du Comité Syndical**
3. **Détermination de la durée d'amortissement de l'aménagement du Sentier du Talaron**
4. **Demande de subvention et engagement du Plan de communication 2021 – Action C2.1 auprès de l'Agence de l'Eau RMC et le Département 07**
5. **Demande de subvention et engagement de l'action B1.2.2 – Opération pilote : lutte contre la Renouée du Japon – Agence de l'Eau RMC**
6. **Autorisation dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental 07 dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES – Programme 2021**
7. **Questions diverses**

Le Président propose aux membres du Comité Syndical l'ajout de 2 délibérations relatives au SPANC dont l'objet est ci-après :

- **Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable pour un montant de 50.09 € à prévoir au BP 2021 en dépenses**
- **Provision sur état des restes à recouvrer transmis par le Trésorier, arrêté au 31/12/2019 qui s'établit à 7082 € à hauteur de 15 % soit un montant de 1063 € à prévoir au BP 2021 en dépenses et en recettes**

1. Débat d'orientations budgétaires 2021 – Budget général et Budget SPANC

En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, un rapport d'orientations budgétaires comportant des informations énumérées par la Loi, doit être présenté aux membres du Comité Syndical afin qu'ils prennent acte par délibération spécifique de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Président, Christophe GAUTHIER, présente ces rapports en détail aux membres du Comité Syndical.

BUDGET GENERAL

Ce rapport présente les missions du syndicat, l'évolution du personnel, les réalisés de l'année 2020, les investissements à prévoir, la programmation et le report de certaines actions, leurs financements, le montant des subventions pour les 3 postes du Service rivière, et le montant des participations communales pour 2021.

L'opération de dragage des matériaux à Beauchastel est à nouveau reportée sur le budget 2021 pour 70 000 € en dépenses et en recettes. (Extractions et revente des matériaux)

Des frais supplémentaires prévus à hauteur de 20 000 € pour des analyses, relevés topographiques, et assistance à maître d'ouvrage, seront inscrits également au budget en dépenses et en recettes.

Une demande a été faite auprès de la CAPCA pour le financement de cette somme. (Voir détails sur le ROB)

Débats :

Anne TERROT-DONTENWILL (1^{ère} Vice-présidente du SMEC, déléguée CAPCA) explique en détail les difficultés pour la CAPCA de prendre dans l'immédiat, une décision relative à cette demande de fonds. Elle pense que le SMEC a décidé unilatéralement de solliciter l'aide financière de la CAPCA, sans en avoir discuté au préalable avec les élus, ajoutant que la CAPCA ne maîtrise, ni la mise en concurrence, ni le choix des prestataires, mais devrait payer au final les factures, avec un budget hyper tendu, ne permettant pas de réagir sur le coup.

En outre, elle préconise que les compétences GEMA et PI soient d'abord prédéfinies au SMEC, afin d'en mesurer les responsabilités qui en découlent pour le SMEC.

Clémence MATHIEU (5^{ème} Vice-présidente au SMEC, déléguée Rhône CRUSSOL) : Le SMEC a déjà réalisé cette opération auparavant, il peut facilement renouveler l'opération sachant que le dossier reviendra entre les mains de la CAPCA.

Anne TERROT-DONTENWILL : Il faut avant tout définir si cette opération entre dans la GEMA ou la PI. Si c'est GEMA le SMEC s'en occupe, si c'est PI c'est la CAPCA.

Denis DUPIN (membre du bureau du SMEC et délégué Rhône CRUSSOL) : les statuts du SMEC ont été modifiés. La GEMA et la PI ont été séparées, LA PI n'est pas de la compétence du SMEC. La PI revient aux communautés de communes et à la CAPCA.

Anne TERROT-DONTENWILL : Il n'y a pas que la commune de Beauchastel, la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux attend des réponses aussi et la CAPCA ne pourra pas tout gérer en même temps.

Christian ALIBERT (Vice-président SMEC, délégué CAPCA) : il ne faut plus attendre, et arrêter de se renvoyer la balle, il faut prendre une décision, et si la CAPCA ne peut pas financer, il faut rechercher d'autres financements, peut-être vers la commune de Beauchastel.

Éric SEIGNOBOS (Beauchastel) rappelle que la commune n'a plus la PI.

Agnès QUENTIN-NODIN (Vice-présidente SMEC, déléguée Rhône Crussol) : compte-tenu des problèmes soulevés, est-ce qu'il faut décaler l'opération et ajourner la question ?

Anne TERROT-DONTENWILL : n'a pas la réponse à ce jour

Le Président reprend la parole et précise que suite aux dernières modifications statutaires, le calcul des participations intercommunales a évolué, il tient compte :

- De la population INSEE 50 %, du potentiel fiscal 20%, du linéaire de cours d'eau 30 %, (le linéaire de cours d'eau est minoré par un coefficient selon la population incluse dans les bassins versants).

Le Président ajoute que suite à ces nouveaux calculs, et compte-tenu du montant global des participations intercommunales qui s'élèvera à 180 000 €, la CAPCA verra le montant de sa participation baisser, puisqu' il passera de 71 985 € à 58 658 € cette année, soit une différence de 13 327 €.

De ce fait, le Président en déduit que la participation sollicitée auprès de la CAPCA pour le dossier de Beauchastel, pourrait être de 13000 € et le reste pourrait éventuellement être discuté entre la CAPCA et la Commune de Beauchastel.

Anne TERROT-DONTENWILL prend note de cette information qu'elle transmettra au Président de la CAPCA.

Concernant le montant global de la participation intercommunale, (180 000 €), le président précise que les propositions budgétaires ont été calculées au plus juste et il n'était pas possible de respecter le plafond de 175 000 € fixé en réunion de bureau du 22 février dernier.

Charles VALETTE (Vice-président au SMEC, délégué CC Montagne d'Ardèche) procède à un rapide calcul du coût par habitant :

CC MONTAGNE D'ARDECHE : 6.76 € (le plus élevé)

CAPCA : 3.29 €

CC RHONE CRUSSOL : 2.22 €

CC VAL' EYRIEUX : 4.26 €

Après ces discussions portant sur le Budget général, le Président passe aux orientations budgétaires du Budget SPANC

BUDGET SPANC

Le Président présente en détail le rapport d'orientations budgétaires 2021 aux membres du Comité Syndical.

Ce rapport présente :

- L'évolution du personnel SPANC,
- Les réalisés 2020 dépenses/recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement,
- Le nombre et la répartition des contrôles ANC effectués en 2020,
- Les prévisions budgétaires 2021 en fonctionnement et investissement. (voir ROB en annexe)

Après explications et à l'issue des débats, le rapport d'orientations budgétaires 2021 du budget général et du budget SPANC, est soumis au vote du Comité Syndical

Délibération

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires basé sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 des budgets général et SPANC, présenté et débattu au cours de cette séance.

Le rapport d'orientations budgétaires, joint à la délibération, sera consultable sur le site :

www.evrieux-clair.fr .

2. Elargissement des commissions de travail aux délégués du Comité Syndical

Le Président explique : Lors de la réunion de bureau syndical du 11 Février dernier, 6 commissions ont été créées dont détail sur tableau joint.

Ces commissions peuvent être complétées par d'autres membres du Comité syndical qui seraient intéressés.

Charles VALETTE (Vice-Président SMEC et délégué CC Montagne d'Ardèche) précise qu'il serait logique d'équilibrer la composition de certaines commissions avec un nombre égal de membres des EPCI.

Aucun candidat ne s'étant manifesté, la composition des commissions reste inchangée. Il est rappelé que tous les Vices-président sont invités à chaque commission.

La question a été posée sur la possibilité de compléter avec un suppléant. A priori, ce serait possible.

Le Président précise que les délégués peuvent toujours par la suite intégrer une commission et dans ce cas, il suffira d'en informer le Secrétariat.

3. Détermination de la durée d'amortissement de l'aménagement du Sentier du Talaron

Le Président sollicite l'accord des membres du Comité Syndical pour déterminer la durée d'amortissement de cette opération enregistrée en dépenses et en recettes en section investissement, sous le n° 10007, en cours d'exécution depuis 2020, et qui devrait se terminer en 2021.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 60 000 €. Les panneaux à installer sont garantis 10 ans.

La subvention accordée par la Région Auvergne Rhône Alpes s'élève à 48 000 €.

Le Président propose une durée d'amortissement de 10 ans sur les dépenses et les subventions

Délibération

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité approuvent la durée d'amortissement fixé à 10 ans pour les dépenses d'aménagement du sentier du Talaron, et pour la subvention.

4. Demande de subvention et engagement du Plan de communication 2021 – Action C2.1 auprès de l'Agence de l'Eau RMC et le Département 07

Le Président expose : Il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention relatif au Plan de Communication 2021 dont la thématique porte sur « les économies d'eau" en lien avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le coût prévisionnel de cette action est détaillé comme suit :

Intitulé de l'action	Coût Total TTC
Journal de l'Eyrieux n°19 édition et distribution	11 200 €
Bulletin de liaison des élus	P.M.
Animations scolaires	10 000 €
Animations grand public	7 000 €
Animations élus	500 €
Brochures économies d'eau (Edition)	350 €
Divers et imprévus - Intervenants	950 €
TOTAL	30 000 €

Coût prévisionnel : 30 000 € TTC Echancier : 2021 à 2022

Financement prévisionnel :

50 % de subvention Agence de l'Eau RMC	15 000 €
30 % de subvention Département 07 (Pass Territoires)	11 700 €
20% Autofinancement SMEC	6 000 €

Délibération

Les membres du Comité syndical, après avoir écouté le Président, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter les subventions auprès de :

- L'Agence de l'Eau RMC,
- Le Département 07 dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRE

et à signer tout document relatif à l'engagement et à la réalisation de cette action.

5. Demande de subvention et engagement de l'action B1.2.2 – Opération pilote : lutte contre la Renouée du Japon – Agence de l'Eau RMC

Le Président expose : Cette action est inscrite au programme du 2^{ème} contrat de rivière Eyrieux Embroye et Turzon.

Il s'agit de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC, relatif à l'engagement d'une opération pilote de lutte contre la Renouée du Japon ;

Descriptif de cette action :

Objectifs des travaux :

- La ripisylve est particulièrement menacée par les espèces invasives tant au niveau de la biodiversité que de sa fonctionnalité avec une adaptation moindre des espèces invasives aux contraintes hydrauliques.

Une opération pilote sera programmée sur la partie aval de la Glueyre sur la commune de St Sauveur de Montagut. Ces travaux visent l'expérimentation de techniques de lutte par des chantiers pilotes qui pourraient être reconduits sur d'autres secteurs présentant un stade de colonisation avancé de cette espèce.

L'intérêt de réaliser ce chantier sur le secteur de la confluence Glueyre-Eyrieux est triple :

- Peu voire aucun autre massif "important" de renouée n'est présent sur la Glueyre ;
- C'est un secteur déjà entretenu régulièrement par la commune et qui pourra alors poursuivre l'entretien nécessaire et contrôler les repousses ;
- La commune de St Sauveur de Montagut prévoit différents aménagements sur ce secteur..

Description des travaux :

- Concassage et bâchage pour éviter la repousse, sur 150 m² ;
- Criblage fin sur 500 m² ;
- dégrappage manuel sur la partie rocheuse ;
- Les rhizomes seront évacués en déchetterie agréée.

Echéancier :

- Demandes de subvention, dossiers administratifs (DIG, dossier d'incidences N2000 et loi sur l'eau) le cas échéant, convention si nécessaire, consultation des entreprises ;
- Réalisation des travaux : mai voire début juin 2021.

Coût prévisionnel : 40 000 € TTC

Financements prévisionnels 80% :

Région Auvergne Rhône Alpes 50% (déjà sollicitées et acquises)

Agence de l'Eau RMC 30% (à déposer),

20% Syndicat Eyrieux Clair

Délibération

Les membres du Comité syndical, après avoir écouté le Président, l'autorisent à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC, et à signer tout document relatif à l'engagement et à la réalisation de cette action, qui fera l'objet d'un MAPA (marché à procédure adaptée).

Débats : à propos du devenir du chantier de bâchage après les trois ans et des solutions alternatives de lutte.

Jean-Sébastien ROS-RUIZ (technicien de rivière) explique :

L'opération pilote consiste en l'expérimentation de diverses techniques de lutte contre la Renouée du Japon à la confluence de la Glueyre et de l'Eyrieux à St Sauveur de Montagut

- Concassage/Bâchage : technique mise au point par Biotech et déjà expérimentée sur la Cance dont les chantiers ont été visités en 2018.

Décaissement progressif de la berge où se développe le massif de Renoué et criblage pour extraire le maximum de racines de Renouée.

Les matériaux sont ensuite passés dans un godet broyeur plusieurs fois puis remis en place dans la berge terrassée en pente régulière.

La berge est ensuite couverte avec une bâche étanche ancrée sur tous les cotés pour favoriser leur pourrissement et éviter les repousses.

La bâche est laissée trois ans avant d'ouvrir des fenêtres test pour contrôler l'absence de reprise, après quoi, la berge est revégétalisée.

- Criblage de la plage de sable: filtrage du sable constituant une plage pour le débarrasser de la totalité du système racinaire de la renouée qui constitue la seule végétation qui s'y développe.

- Arrachage manuel : les petits massifs isolés en bordure des 2 chantiers précédents seront déterrés et extraits manuellement.

Agnès QUENTIN-NODIN demande si il faudra attendre 3 ans pour connaître l'efficacité de cette technique de bâchage, et redémarrer une autre opération.

Jean-Sébastien ROS-RUIZ précise :

A l'issue des 3 ans de bâchage, la berge est revégétalisée et la bâche est coupée en morceaux et extraite intégralement.

Pendant plusieurs années, un suivi est d'ailleurs prévu pour arracher les éventuels rejets qui pourraient apparaître en périphérie du chantier pilote.

Cette action pourrait être reconduite ailleurs mais est réservée à des zones fortement envahies et où il existe une possibilité de suivi régulier, comme c'est le cas à Saint Sauveur de Montagut, avec le projet de sentier et d'autres aménagements dans le secteur qui amèneront une surveillance par la commune.

Anne TERROT-DONTENWILL cite l'exemple d'un agriculteur qui possède des terrains au bord de l'Eyrieux où la Renouée du Japon ne se dissémine pas car ses chèvres en raffolent et les mangent.

S'interroge sur le coût et le résultat du bâchage (40 000 €) alors que faire pâturer des chèvres coûteraient beaucoup moins cher avec un résultat qui lui paraît nettement plus rapide et efficace.

Jean-Sébastien ROS-RUIZ explique :

Plusieurs autres techniques de lutte ont déjà été essayées et/ou projetées dans le cadre du contrat de rivière et font aussi l'objet d'un plan spécifique de gestion des invasives élaboré très récemment:

- l'arrachage manuel et les fauches répétitives déjà mis en place sur plusieurs rivières, c'est la technique la plus adaptée pour les petits massifs isolés en zone de colonisation.

- le pâturage par du bétail : non encore expérimenté mais identifié comme efficace, cette technique est simple et peu coûteuse mais difficile à mettre en pratique car il faut trouver à la fois un éleveur volontaire pour accepter les contraintes de déplacement pendant plusieurs années et un secteur qui se prêtera bien à l'expérimentation.

La technique mérite cependant de continuer les recherches.

-enfin, d'autres invasives sont régulièrement ciblées pendant les travaux d'entretien de la végétation : Robinier faux acacia, Arbre à papillons, etc...

Pendant ces travaux d'entretien, la Renouée est en dormance et plus difficile à localiser et demande donc un traitement particulier.

Délibérations relatives au SPANC

6. Autorisation dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental 07 dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES – Programme 2021

Le Président expose : suite à l'arrêt des contrats « Ardèche Terre d'Eau » Le Département 07 a souhaité exprimé sa solidarité avec les collectivités dans le cadre d'un nouveau dispositif dénommé « PASS TERRITOIRES ».

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, le Département 07 est susceptible d'accompagner des projets d'investissement touchant à l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la restauration des cours d'eau.

Il est proposé de présenter le dossier suivant au Département 07, pour l'année 2021 :

- Projet de réhabilitation regroupée de l'installation d'assainissement non collectif de 3 logements (2 propriétaires) situés à ACCONS, lieu-dit Le Clos

Le Conseil Départemental peut dans le cadre de ce dispositif, verser une subvention par propriétaire.

Le Comité Syndical est appelé à autoriser le Président à déposer ce dossier auprès du Département 07, à percevoir l'aide forfaitaire du Département et à la reverser aux bénéficiaires, après vérifications des travaux réalisés, et à signer tout document relatif au présent dossier.

Cette opération se traduira budgétairement par l'ouverture de crédits investissements au budget 2021 aux articles :

- 458.1 Dépenses et 458.2 Recettes

Délibération

Après avoir écouté les explications du Vice-président, les membres du Comité syndical, décident à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à déposer le dossier au Département 07 dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021, à percevoir l'aide forfaitaire du Département 07 et à la reverser aux bénéficiaires, après vérifications des travaux réalisés, et à signer tout document relatif au présent dossier.
- D'ouvrir les crédits nécessaires en section investissements au budget 2021 comme suit :
 - o 458.1 Dépenses et 458.2 Recettes

7. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Le Président expose : En vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisée à l'article 6541 créances admises en non-valeur.

L'état des créances irrécouvrables (redevances ANC) établi au 31/12/2020 s'élève à 50.09 euros, dont détail sur le tableau ci-après :

Exercice 2017

Nom du débiteur	Nature juridique	Référence pièce	N° ordre	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif présentation
Clémenson Lucette	Particulier	R-1 A-1440	1	94	50.09 €	Combinaisons infructueuses d'actes / ANV contentieux du 12/10/2020 au 01/01/2099

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par l'Assemblée délibérante.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité Syndical votent cette admission en non-valeur, et chargent le Président d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 50.09 €, qui sera inscrite au Budget SPANC 2021.

8. Constitution d'une Provision comptable pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions comptables constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Elle vise la prise en charge au budget, des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira au final par une demande d'admission en non-valeur.

D'un point de vue pratique, le trésorier et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accord entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulant ».

L'Etat des restes à recouvrer transmis par le Trésorier s'élève à 7082.09 € arrêté au 31/12/2019. Le trésorier a proposé l'application d'un taux de 15 %, correspondant à 1063 € à inscrire au Budget 2021 en dépenses et en recettes.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical :

- De décider de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 1063 € à inscrire au BP 2021 et correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public
- D'autoriser le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur l'exercice à venir

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- De constituer une provision pour créances douteuses et
- D'inscrire une somme de 1 063 € au BP 2021 :
 - o en dépenses au compte 6817- Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulant
 - o et en recettes au compte 7817- reprise sur dépréciations

9. Questions diverses

Prochaine réunion du Comité Syndical prévue le 30 mars 2021 à 18h00. Votes des budgets

Dans le cadre de l'étude bilan, une réunion organisée par les Cabinets d'Etudes OTHEIS et CONTRECHAMP, est prévue le 07 avril à BELSENTES, à la salle des fêtes de Saint Julien Labrousse. Il s'agit d'ateliers Thématiques et prospectives pour définir les enjeux et actions à traiter dans le futur programme.

Thèmes : Gestion des milieux le matin et Qualité et gestion quantitative l'après-midi.

Voir avec Valérie CHARVILLAT pour s'inscrire.

Vu le 19 mars 2021

Le Président du Syndicat,
Christophe GAUTHIER



PJ : Rapport orientations budgétaires et ses annexes
Tableau des commissions
Tableau des participations intercommunales



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18
 adresse e-mail : eyrieux.clair@inforoutes-ardeche.fr - site internet : www.eyrieux-clair.fr

COMMISSIONS DE TRAVAIL du SMEC

Leurs objets, leurs études.

COMMISSION COMMUNICATION ET VALORISATION	COMMISSION SPANC	COMMISSION GESTION QUANTITATIVE	COMMISSION MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION ADMINISTRATIVE	COMMISSION FINANCES
<p><u>Vice-président :</u> Clémence MATHIEU</p> <p><u>Membres :</u> Serge CHARPENAY Christian BERTHIAUD</p>	<p><u>Vice-président :</u> Denis SERRE</p> <p><u>Membres :</u> Dominique BRESSO</p>	<p><u>Vice-président</u> Christian ALIBERT</p> <p><u>Membres :</u> Catherine MONDON Denis DUPIN Denis SERRE Dominique BRESSO</p>	<p><u>Vice-président :</u> Anne TERROT-DONTENWILL</p> <p><u>Membres :</u> Clémence MATHIEU Catherine MONDON Christian BERTHIAUD Serge CHARPENAY</p>	<p><u>Vice-président :</u> Agnès QUENTIN NODIN</p> <p><u>Membres :</u> Charles VALETTE Dominique BRESSO</p>	<p><u>Vice-président :</u> Charles VALETTE</p> <p><u>Membres :</u> Dominique BRESSO Agnès QUENTIN NODIN Denis DUPIN</p>
<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Denis SERRE Christian ALIBERT Anne TERROT DONTENWILL Agnès QUENTIN NODIN Charles VALETTE</p>	<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Clémence MATHIEU Christian ALIBERT Anne TERROT DONTENWILL Agnès QUENTIN NODIN Charles VALETTE</p>	<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Denis SERRE Clémence MATHIEU Anne TERROT DONTENWILL Agnès QUENTIN NODIN Charles VALETTE</p>	<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Denis SERRE Christian ALIBERT Agnès QUENTIN NODIN Charles VALETTE</p>	<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Denis SERRE Clémence MATHIEU Christian ALIBERT Anne TERROT DONTENWILL</p>	<p><u>Vice-présidents à informer :</u> Denis SERRE Clémence MATHIEU Christian ALIBERT Anne TERROT DONTENWILL</p>
<p><u>Objet :</u> suivi des actions de sensibilisation et communication du syndicat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiers - Journal de l'Eyrieux Etc... 	<p><u>Objet :</u> Suivi gestion du service assainissement non collectif</p>	<p><u>Objet :</u> Suivi du PGRE, CTE, Economies d'eau</p>	<p><u>Objet :</u> suivi des études et travaux : rivière, zones humides, contrats de milieux</p>	<p><u>Objet :</u> Préparation des divers documents administratifs</p>	<p>Préparations des budgets Suivi financier</p>

Réunion des COMMISSIONS :

- Convocation aux membres de la commission + information aux vice-présidents.
- Envoi CR à la commission
- CR évoqué lors de la réunion de Bureau

SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR						Participations					180 000 €
CRITERES DE REPARTITION 2021 – POPULATION / POTENTIEL FISCAL / LINEAIRE DE COURS D'EAU											
Code INSEE de la commune		Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Population INSEE	Potentiel fiscal 4 taxes	Coef	Population INSEE sur le BV	Potentiel fiscal 4 taxes corrigées	Linéaire de Cours d'eau Carthage	Calcul participations 2021	Total par EPCI
07001	1	AJOUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	79	63566	1	79	63 566,00	12 728	922 €	
07004	2	BEAUCHASTEL	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1851	2170747	1	1 851	2 170 747,00	9 167	4 805 €	
07006	3	BEAUVENE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	215	121966	1	215	121 966,00	13 865	1 230 €	
07007	4	CHALENCON	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	318	187949	1	318	187 949,00	3 400	802 €	
07012	5	CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	254	127716	1	254	127 716,00	3 275	658 €	
07027	6	CREYSSEILLES	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	149	76818	0,19	28	14 595,42	2 122	179 €	
07030	7	DUNIERE-SUR-EYRIEUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	442	212245	1	442	212 245,00	7 320	1 235 €	
07035	8	GILHAC-ET-BRUZAC	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	173	66669	1	173	66 669,00	40 422	2 717 €	
07037	9	GLUIRAS	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	372	287151	1	372	287 151,00	22 197	2 076 €	
07104	10	LA-VOULTE-SUR-RHONE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	5046	5573218	1	5 046	5 573 218,00	671	11 398 €	
07049	11	LES-OLLIERES-SUR-EYRIEUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1009	523586	1	1 009	523 586,00	6 799	2 255 €	
07048	12	MARCOLS-LES-EAUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	301	162685	1	301	162 685,00	19 363	1 714 €	
07052	13	PRANLES	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	504	193002	0,95	479	183 351,90	22 774	2 192 €	
07054	14	SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	203	88029	1	203	88 029,00	6 812	767 €	
07055	15	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	253	101985	0,62	157	63 230,70	2 643	432 €	
07059	16	SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	226	116150	1	226	116 150,00	13 387	1 214 €	
07060	17	SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	789	415897	1	789	415 897,00	23 114	2 832 €	
07064	18	SAINT-JEAN-CHAMBRE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	270	108665	1	270	108 665,00	12 556	1 223 €	
07070	19	SAINT-JULIEN-DU-GUA	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	193	111138	1	193	111 138,00	21 294	1 635 €	
07074	20	SAINT-JULIEN-LE-ROUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	112	46725	1	112	46 725,00	4 385	459 €	
07080	21	SAINT-LAURENT-DU-PAPE	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1605	920861	1	1 605	920 861,00	26 356	4 580 €	
07082	22	SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	226	105637	1	226	105 637,00	7 752	869 €	
07083	23	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	366	210194	1	366	210 194,00	11 249	1 358 €	
07094	24	SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1140	658401	1	1 140	658 401,00	12 332	2 874 €	
07096	25	SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	230	153325	1	230	153 325,00	15 294	1 360 €	
07102	26	SILHAC	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	380	206579	1	380	206 579,00	20 727	1 942 €	
07103	27	VERNOUX-EN-VIVARAIS	CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	1989	1179401	1	1 989	1 179 401,00	19 711	4 928 €	58 658 €
07108	28	BOREE	CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	154	183835	1	154	183 835,00	15 051	1 256 €	
07120	29	LACHAMP-RAPHAEL	CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	63	45516	0,5	32	22 758,00	1 837	172 €	
07123	30	LA ROCHETTE	CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	61	41539	1	61	41 539,00	5 541	450 €	
07149	31	SAINT-MARTIAL	CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE	255	195798	0,98	250	191 882,04	20 468	1 726 €	3 605 €
07150	32	ALBOUSIERE	CDC RHONE CRUSSOL	1018	582547	0,048	49	27 962,26	6 649	489 €	
07151	33	BOFFRES	CDC RHONE CRUSSOL	653	377712	0,023	15	8 687,38	13 122	813 €	
07165	34	CHAMPI5	CDC RHONE CRUSSOL	632	308492	0,16	101	49 358,72	2 624	340 €	
07167	35	CHARMES-SUR-RHONE	CDC RHONE CRUSSOL	3003	2532358	1	3 003	2 532 358,00	4 189	6 449 €	
07184	36	CHATEAUBOURG	CDC RHONE CRUSSOL	251	258948	1	251	258 948,00	4 461	819 €	
07195	37	CORNAS	CDC RHONE CRUSSOL	2284	1592691	1	2 284	1 592 691,00	4 424	4 741 €	
07204	38	GUILHERAND-GRANGES	CDC RHONE CRUSSOL	11204	10515588	1	11 204	10 515 588,00	371	23 912 €	
07209	39	SAINT-GEORGES-LES-BAINS	CDC RHONE CRUSSOL	2324	1915920	1	2 324	1 915 920,00	11 799	5 471 €	
07214	40	SAINT-PERAY	CDC RHONE CRUSSOL	7931	5831501	1	7 931	5 831 501,00	30 439	17 579 €	
07215	41	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS	CDC RHONE CRUSSOL	891	438147	0,52	463	227 836,44	8 805	1 366 €	
07220	42	SOYONS	CDC RHONE CRUSSOL	2285	2146242	1	2 285	2 146 242,00	0	4 873 €	
07221	43	TOULAUD	CDC RHONE CRUSSOL	1752	1000965	1	1 752	1 000 965,00	36 561	5 462 €	72 314 €
07222	44	ACCONS	CDC VAL EYRIEUX	407	271681	1	407	271 681,00	8 125	1 275 €	
07226	45	ALBON-D'ARDECHE	CDC VAL EYRIEUX	166	133775	1	166	133 775,00	8 694	858 €	
07233	46	ARCENS	CDC VAL EYRIEUX	385	427635	1	385	427 635,00	25 956	2 420 €	
07276	47	BELSENTES	CDC VAL EYRIEUX	568	428838	0,92	523	394 530,96	20 549	2 274 €	
07239	48	CHANEAC	CDC VAL EYRIEUX	265	192661	1	265	192 661,00	9 177	1 074 €	
07244	49	DEVE5SET	CDC VAL EYRIEUX	302	396558	0,36	109	142 760,88	3 361	462 €	
07248	50	DORNAS	CDC VAL EYRIEUX	219	203509	1	219	203 509,00	23 146	1 849 €	
07257	51	ISSAMOULENC	CDC VAL EYRIEUX	94	82190	1	94	82 190,00	12 381	936 €	
07261	52	JAUNAC	CDC VAL EYRIEUX	136	74145	1	136	74 145,00	7 120	677 €	
07267	53	LACHAPPELLE-SOUS-CHANEAC	CDC VAL EYRIEUX	175	133100	1	175	133 100,00	5 378	672 €	
07237	54	LE CHAMBON	CDC VAL EYRIEUX	49	60260	1	49	60 260,00	11 529	804 €	
07240	55	LE CHEYLARD	CDC VAL EYRIEUX	3108	3044142	1	3 108	3 044 142,00	16 556	7 708 €	
07269	56	MARIAC	CDC VAL EYRIEUX	592	638410	1	592	638 410,00	19 739	2 502 €	
07274	57	MARS	CDC VAL EYRIEUX	271	259616	0,4	108	103 846,40	4 006	472 €	
07278	58	SAINT-AGREVE	CDC VAL EYRIEUX	2416	2175447	0,53	1 280	1 152 986,91	21 581	3 986 €	
07281	59	SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES	CDC VAL EYRIEUX	55	38413	1	55	38 413,00	4 892	400 €	
07286	60	SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	CDC VAL EYRIEUX	201	184425	1	201	184 425,00	10 073	1 028 €	
07293	61	SAINT-CHRISTOL	CDC VAL EYRIEUX	103	103507	1	103	103 507,00	16 466	1 209 €	
07295	62	SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD	CDC VAL EYRIEUX	208	134348	1	208	134 348,00	8 332	898 €	
07303	63	SAINT-CLEMENT	CDC VAL EYRIEUX	86	69118	0,99	85	68 426,82	9 837	761 €	
07314	64	SAINT-GENEST-LACHAMP	CDC VAL EYRIEUX	106	93746	1	106	93 746,00	19 678	1 398 €	
07316	65	SAINT-JEAN-ROURE	CDC VAL EYRIEUX	269	199092	1	269	199 092,00	27 310	2 168 €	
07253	66	SAINT-JULIEN-D'INTRES	CDC VAL EYRIEUX	332	316984	1	332	316 984,00	27 407	2 350 €	
07323	67	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	CDC VAL EYRIEUX	1153	995249	1	1 153	995 249,00	23 812	3 820 €	
07338	68	SAINT-MICHEL-D'AURANCE	CDC VAL EYRIEUX	295	238303	1	295	238 303,00	9 056	1 143 €	
07349	69	SAINT-PIERREVILLE	CDC VAL EYRIEUX	555	297516	1	555	297 516,00	20 940	2 276 €	45 423 €
TOTAL				65972	53350772		61 590	50 353 392,82	903 161	180 000	